

“ M. Vanasse a parlé une deuxième fois, puis M. Ernest Tremblay, de Saint-Hyacinthe—pas celui qui a pris part à l'assemblée tenue en cette ville samedi dernier—a porté la parole dans l'intérêt de la cause libérale.

“ Si nous n'approuvons pas toujours les opinions politiques de M. Tremblay, il est une chose cependant que nous approuvons chez lui et que nous nous faisons un plaisir et un devoir de constater : c'est sa manière courtoise de faire la discussion. Le langage poli dont s'est servi hier M. Tremblay contrastait en effet singulièrement avec les paroles saugrenues, les expressions triviales et grossières du jeune démagogue Lemieux, et l'auditoire a prouvé qu'il savait parfaitement faire la distinction entre un homme bien élevé et un polisson.”

Je rougis, M. l'Orateur, de reproduire ici des rémarques trop flatteuses pour moi. Je regrette vivement d'être forcé à le faire; et si, ce qu'à Dieu ne plaise ! il m'arrive de garder rancune à mon honorable accusateur, ce sera pour m'avoir contraint à cet étalage des éloges qui m'ont été accordés.

Voici donc deux membres de notre personnel qui ont compris de la même manière les devoirs de leur position. En cette occasion, le ministère a été attaqué et défendu par deux titulaires du même emploi, respectivement. Je plains mon excellent collègue s'il est soumis au même ennui que moi, et s'il se rencontre, parmi ses adversaires dans la représentation, des députés pour demander sa destitution en alléguant que sa présence dans l'enceinte de la Chambre est pour eux une nuisance à laquelle on n'aurait pas le droit de les soumettre plus que l'honorable secrétaire d'Etat.

La vérité est que nous nous sommes tous ou presque tous mêlés à la lutte. Nous avions le droit de le faire dans la défense de nos opinions individuelles. Car, si le droit de nous occuper ouvertement de la chose publique n'implique pas le privilège de combattre la politique ministérielle, comme il comprend celui de la défendre et de la préconiser, c'est une amère dérision indigne de la Chambre et de nous. Je ne contesterai pas qu'il peut nous être échappé, dans nos discours ou dans nos écrits, des paroles qui ont dû paraître violentes à certains députés plus susceptibles que d'autres; mais cela s'est fait des deux côtés, et cela découlait nécessairement du droit indéniable que j'espère avoir établi comme nous étant reconnu de la façon la plus formelle. Heureux ceux qui dans l'ardeur du combat, n'ont jamais commis d'écart de verbe ou de plume! mais rappelez-vous, monsieur, que les luttes qui se font en dehors de l'enceinte législative, ne ressemblent pas à celles qui se font sur le parquet de la Chambre, où l'en n'a que la liberté de la parole, pendant qu'à l'extérieur cette liberté est doublée de l'émancipation du langage.

Et qui donc pourrait s'attribuer l'autorité, l'infaillible autorité qu'il faut pour dire : vous irez jusque là et vous n'irez pas plus loin ? Si l'on peut espérer trouver jamais l'être digne de rédiger le vocabulaire d'euphémismes dans le cercle duquel nous devons tourner perpétuellement, il me semble qu'il faudra chercher ailleurs que dans les rangs de nos adversaires, cet ange de l'équanimité. Notre droit étant aussi formel que patent, l'exercice doit en être laissé à notre entière discrétion, sans quoi il cesse d'être un droit. S'il y a diffamation de personnes, que les tribunaux jugent; mais la virulence n'est pas la diffamation. Mon accusateur me reproche une brochure écrite par moi en 1885, et conçue en style monté, dans un moment d'effervescence générale où plus d'un tempérament glacial se sont fondus. Je ne commettrai pas l'indécence d'apprécier mon œuvre, le temps de la discuter est passé. Nous avons eu une session depuis son apparition. Nul n'en a pris occasion de me faire des reproches. J'invoque aujourd'hui la prescription. Si les membres du Parlement actuel se mettent à venger les prétendues injures faites aux membres de l'ancien Parlement, c'est qu'ils refusent d'imiter l'exemple de Louis XII, qui ne voulait pas que le roi de France fût rancune des injures faites au duc d'Orléans. Vous trouverez peut-être que je suis ami des distinctions. C'est un défaut qui ne me paraît pas toujours hors de mise, et dont je veux m'autoriser pour dire, en passant, que, durant la dernière lutte, ceux d'entre nous à qui on impute des violences de langage, ne s'attaquaient pas à des membres de la Chambre, mais à des candidats.